

AVIS PUBLIC
DÉCISIONS POUR DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a statué sur deux demandes de démolition d'un bâtiment principal ci-après décrites lors de sa séance extraordinaire du 22 juillet 2025 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée a pu se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 381, chemin Ozias-Leduc**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 381, chemin Ozias-Leduc dans la zone HC-91, à Otterburn Park.

- **Démolition du bâtiment principal – 965, rue Riverview**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 965, rue Riverview dans la zone H-78, à Otterburn Park.

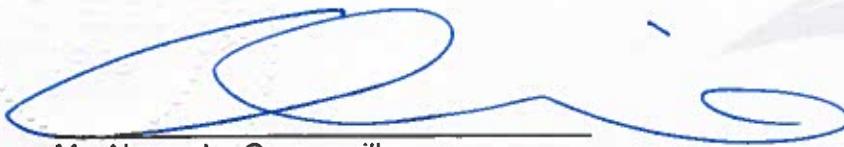
Les deux demandes de démolition ont été acceptées par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Toute personne qui désire faire revoir une ou les décisions par le conseil municipal doit faire connaître par écrit son **opposition motivée au plus tard le 21 août 2025** à l'attention de Alexandra Quenneville, greffière, par courriel au greffe@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 24 JUILLET 2025



Me Alexandra Quenneville
Greffière